

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 05 mars 2021

COVID-19 : ACCÉLÉRATION DE LA VACCINATION ET RENFORCEMENT DES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS

Dans le département du Nord, si la situation sanitaire se stabilise, la vigilance doit toutefois être maintenue. Sur les 7 derniers jours, 326 personnes pour 100 000 habitants ont été contaminées par le virus de la Covid-19 alors que ce taux d'incidence était de 130 nouveaux cas pour 100 000 habitants il y a un mois. Le taux de positivité, de 8,6 %, est stable par rapport à la semaine dernière. Le variant anglais représente quant à lui 69 % des tests PCR positifs. Par ailleurs, le nombre de clusters actifs a augmenté de 22 % en une semaine dans le département pour atteindre 147 clusters au 1^{er} mars.

Cette situation accroît la pression épidémique sur l'offre de soins. Face à l'augmentation du nombre de patients pris en charge en réanimation et soins intensifs, l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France a été contrainte de demander aux hôpitaux publics et privés de la région d'ouvrir 100 lits de réanimation supplémentaires d'ici la fin de la semaine pour atteindre 800 lits de réanimation en région (460 lits hors contexte de crise). L'objectif est ainsi d'anticiper la dégradation de la situation et d'assurer la prise en charge efficace des patients Covid et non-Covid.

À la suite d'une concertation territoriale avec les élus du territoire et les acteurs du monde économique, Michel Lalande, préfet du Nord, le professeur Benoît Vallet, Directeur général de l'ARS, et Valérie Cabuil, rectrice de l'académie de Lille, ont pris la décision de mettre en œuvre les mesures ci-dessous présentées.

1) Une accélération inédite de la vaccination

Le Gouvernement a décidé la livraison exceptionnelle ce vendredi 5 mars de 10 530 doses supplémentaires de vaccin Pfizer dans le Nord, au regard de la situation épidémiologique et des tensions majeures en réanimation et soins intensifs.

Les professionnels de santé, les hôpitaux pivots et les centres de vaccination se sont mobilisés aux côtés de l'ARS, des préfetures et des collectivités dès l'annonce de cette allocation exceptionnelle, pour organiser ce week-end dans le Nord **des opérations de vaccination exceptionnelles pour les personnes de plus de 75 ans et celles à risque de forme grave.**

Tout ou partie du week-end, 37 centres de vaccination resteront ainsi ouverts dans le département. Le maillage territorial a notamment été renforcé de **2 centres supplémentaires**, à Bourbourg et Somain, et d'**un centre de vaccination temporaire** pour le week-end au Kursaal de Dunkerque. La liste des centres de vaccination ouverts est consultable sur le [site](#) de l'ARS.

Les primo vaccinations supplémentaires liées à cette allocation exceptionnelle de vaccins Pfizer permettront à la fois **d'accélérer la vaccination de personnes sur liste d'attente et d'ouvrir de nouveaux créneaux** réservables sur la plateforme sante.fr ou auprès des [centres de vaccination](#).
Les centres de vaccination assurent :

- **l'information de la population** concernant l'ouverture exceptionnelle des centres de vaccination ce week-end ;
- **l'identification des personnes sur liste d'attente** qui seront appelées ;
- **l'ouverture de nouvelles plages réservables.**

De nouvelles plages de vaccination sont disponibles dès ce vendredi, en début d'après-midi, pour les journées de samedi et de dimanche.

Les élus locaux travaillent à identifier via leurs centres communaux d'action sociale les personnes âgées de plus de 75 ans afin de les inciter à se faire vacciner dès ce week-end.

2) Le renforcement des mesures départementales de lutte contre l'épidémie

Malgré une légère décroissance, les taux d'incidence sur la CUD (959 cas pour 100 000 habitants contre 1 039 la semaine précédente, soit une diminution de 7,7 %) et la CCHF (758 cas pour 100 000 habitants contre 899 la semaine précédente, soit une diminution de 15,7%) restent élevés. Les mesures mises en place sur ces territoires sont donc pleinement maintenues. Sur le reste du département, au regard de la situation sanitaire, des mesures sont donc prises pour y faire face.

• L'application des mesures nationales

Conformément à l'annonce du Premier ministre du jeudi 4 février, les **commerces**, espaces commerciaux ou unités commerciales **de plus de 10.000 m² seront fermés à partir du samedi 6 mars 2021, à l'exception des commerces alimentaires et des pharmacies.**

Ces commerces (hors alimentaires et pharmacies) pourront toutefois continuer une activité de **retrait de commande en extérieur (drive)** et assurer des livraisons. Ces commerces demeurent astreints au respect des horaires du couvre-feu.

• La mise en œuvre de mesures issues de la concertation avec les élus du territoire

Parallèlement à l'accélération de la vaccination au niveau local, le préfet du Nord a décidé, en accord avec les élus du territoire, de maintenir sa stratégie d'action territorialisée et graduée. Dans ce cadre, les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie entrent en vigueur :

- ✓ L'extension de l'obligation du port du masque dès l'âge de 11 ans à partir du vendredi 5 mars à toutes les agglomérations du Nord (c'est-à-dire entre le panneau d'entrée et de sortie des communes du département), **aux lieux de promenades fréquentées** (plages, espaces verts urbains, plans d'eaux...) et **aux abords des équipements situés en dehors des agglomérations** (centres commerciaux, établissements scolaires, terrains de sports...).
- ✓ La modification des **jauges de fréquentation** dans les commerces ouverts dès le samedi 6 mars 2021 dans le département :
 - de **15 m² par client** dans les commerces de **plus de 400 m²** ;
 - de **8 m² par client** dans les commerces de **moins de 400 m²**.

Par ailleurs, **la consommation d'alcool et la diffusion de musique amplifiée restent interdites sur la voie publique.**

Au-delà de ces mesures réglementaires, les mesures incitatives ci-dessous présentées seront mises en œuvre en lien avec les élus concernés .

- ✓ Dans les **parcs et jardins** le port du masque s'applique et les rassemblements sont proscrits, les contrôles des forces de l'ordre y sont accrus.
- ✓ Les protocoles sanitaires sur les **marchés**, compétence des maires, devront être mis en œuvre avec la plus grande attention. Les forces de l'ordre seront mobilisées sur le respect de ces préconisations. En cas de non-respect du protocole sanitaire, le préfet pourra être amené à fermer les marchés concernés.

- ✓ Les employeurs publics s'engagent à **maintenir intacte la qualité et la réactivité du service public tout en étendant au maximum le recours au télétravail** au sein de leurs administrations respectives. Il a également été acté **l'organisation optimale des entrées et sorties des services publics** pour éviter les attroupements aux abords de ces structures.
- ✓ Les Nordistes sont appelés à **éviter de se déplacer en dehors du département** et à **limiter les contacts** afin de faire collectivement barrage à la propagation du virus.

3) L'organisation de la rentrée scolaire

Le préfet et la rectrice appellent à la plus grande vigilance afin de respecter le protocole ainsi que les mesures sanitaires qui doivent continuer de s'appliquer dans l'ensemble des établissements scolaires du département, notamment :

- ✓ l'obligation du port du masque à l'école pour les enfants dès l'âge de 6 ans et pour les personnes de plus de 11 ans à l'extérieur des établissements scolaires 15 minutes avant les entrées et sorties ;
- ✓ le lavage systématique des mains à l'entrée de l'établissement et plusieurs fois par jour ;
- ✓ le nettoyage et la désinfection des écoles ;
- ✓ l'aération des classes plusieurs fois par jour.

- **La rentrée dans les établissements de la CUD, de la CCHF et de la CCFI**

Le préfet du Nord et la rectrice de l'académie de Lille ont décidé d'étendre les mesures prises sur les territoires de la CUD et de la CCHF à la Communauté de Communes de Flandre intérieure (CCFI).

Dès la rentrée des classes de ce lundi 8 mars 2021 :

- ✓ **Dans les écoles maternelles et élémentaires de la CCFI, l'arrivée et la sortie des classes s'effectueront en horaires décalés** afin d'éviter les attroupements aux abords des écoles. Les collèges et lycées fonctionnent en mode mixte (présentiel/distanciel) pour réduire le nombre d'élèves présents dans les établissements. Ces dispositions continuent de s'appliquer dans les établissements de la CUD et CCHF.
- ✓ **L'offre de tests est renforcée** avec la capacité de réaliser jusqu'à 1 900 tests par jour au sein des établissements scolaires de la CUD et de la CCH, puis, dans un second temps, de la CCFI.
- ✓ **Les tests salivaires seront déployés dans l'ensemble des établissements du premier degré** à compter du 8 mars, en priorité dans les écoles de ces trois territoires. Parallèlement, la campagne de tests antigéniques se poursuivra dans les collèges et les lycées.

- **La rentrée dans les établissements des autres territoires du Nord**

Le préfet et la rectrice rappellent que les regroupements en dehors des établissements scolaires sont proscrits et qu'il convient également de garantir la fluidité des entrées et sorties des classes afin de respecter le protocole sanitaire mis en place dans l'ensemble du département. Ces règles seront rappelées par les chefs d'établissements lors de la rentrée.

Dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'au collège, les horaires de classes restent inchangés et les cours se déroulent en présentiel.

Dans les lycées, les horaires de classe demeurent également identiques avec une organisation en mode mixte (présentiel / distanciel) pour certains d'entre eux.

Les forces de sécurité intérieure sont mobilisées afin de veiller au respect du confinement, tout comme les services de l'État en charge du contrôle des commerces.

Dans le contexte sanitaire actuel, Michel Lalande, préfet du Nord, appelle de nouveau à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque pour lutter contre la propagation du virus.